



DESTINATION
SAUMUR
VAL DE LOIRE

CONDITIONS DE VENTES DE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME

Conditions particulières de vente relatives aux réservations :

- [Hébergement sec](#)
- [Forfaits WEEK-ENDS ET SEJOURS](#)
- [Locatif Hôtellerie de Plein-Air](#)
- [Ventes en ligne \(billetteries, boutique, cadeaux\)](#)

[Conditions communes aux conditions particulières de vente](#)

[CONDITIONS GENERALES DE VENTE \(Code du Tourisme\)](#)



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Réservations d'hébergement sec

Le service de réservation d'hébergements, accessible sur le site web officiel de l'Office de Tourisme www.saumur-tourisme.com, est fourni par la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, dont le siège social est à Saumur (Maine & Loire), 8 bis quai Carnot.

Dans le cadre de cette activité, la SPL Val de Loire Tourisme :

- est identifiée sous le numéro de TVA intra-communautaire FR 20 829 887 124;
- est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM049170004.

Toute réservation auprès de Saumur Val de Loire Tourisme (ci-après également désigné "la centrale de réservation") implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

1. Réservation

Les réservations sont enregistrées :

- soit sur le site web www.saumur-tourisme.com
- soit par téléphone: 00 33 (0)2 41 40 20 60
- soit au comptoir auprès de l'équipe d'accueil

Pour être validée, toute réservation suppose par ailleurs la remise par le client d'une garantie, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'ordre de l'hébergeur ou par bon de commande administratif d'un montant équivalent à une nuit d'hébergement par chambre réservée. Cette garantie n'est mise en œuvre qu'en cas d'annulation de la réservation moins de 48h avant le début du séjour ou de non venue (« no show ») du client, conformément aux dispositions prévues au point 6 ci-après.

Pour toute réservation, il est vivement conseillé au client d'informer l'un des agents de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme ou de prévenir directement l'hôtelier de son heure d'arrivée. Sans manifestation de la part du client au sujet de son heure d'arrivée, la réservation ne pourra être garantie au-delà de 18h00. Il est rappelé par ailleurs que certains hébergeurs ne disposent pas d'accueil de nuit. Il appartient donc au client de s'organiser en conséquence.

Le prestataire hébergeur se réserve le droit de refuser une réservation dans le cas où les organismes officiels accrédités ne valideraient pas le mode de paiement.

2. Option

La demande est considérée comme une option tant que la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme n'a pas reçu, de la part du client, la garantie bancaire (réservation d'hébergement sec).

Chaque option de réservation doit être confirmée par le client à la centrale de réservation soit par l'envoi d'un chèque à l'ordre de l'hébergeur, correspondant au montant de la première nuit, soit par la communication d'un numéro de carte bancaire et ce, avant la date limite de fin d'option. Passé cette date, le dossier est annulé sans relance de la part de la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme.

3. Paiement de l'hébergement

Le règlement de l'hébergement (chambre, petit déjeuner, taxe de séjour) s'effectue intégralement sur place par le client auprès de l'hébergeur dès son arrivée. Les informations bancaires ne servent qu'à titre de garantie, le règlement de la prestation sera à effectuer sur place auprès de l'hébergeur.

Dans le cas où la garantie bancaire serait versée par chèque, celui-ci sera restitué au client moyennant le complet règlement, ou imputé sur le prix de l'hébergement, au choix de l'hébergeur.

En cas d'annulation de la réservation par le client dans le respect du délai et des formes prévus au point 6 ci-après, le chèque remis par ce dernier à titre de garantie lui sera retourné dans le mois suivant la date de cette annulation.

4. Prix des prestations

Le prix des prestations proposées par la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme s'entend en euros, TVA et service compris. Il est par ailleurs rappelé ici que seules les offres promotionnelles en ligne sur le site www.saumur-tourisme.com sont prises en compte par la centrale de réservation.

Le prix des hébergements proposés par la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme est le tarif public des hébergeurs. Une majoration des tarifs publics reste cependant possible en cours d'année pour cause de manifestations exceptionnelles ; en ce cas, les prix majorés seront affichés en réception et pratiqués simultanément par la centrale de réservation et l'hébergeur. Le tarif exigé par l'hébergeur ne peut en aucun cas différer de celui annoncé par la centrale de réservation.

En revanche, les prix annoncés par la centrale de réservation ne comprennent pas le montant de la taxe de séjour, qui sera à régler directement à l'hébergeur, en fonction du nombre de personnes et de nuits, étant précisé que le montant de la taxe de séjour par personne et par nuit est le suivant :

- Hôtel sans étoile : 0,40 €
- Hôtel 1 étoile : 0,75 €
- Hôtel 2 étoiles : 0,90 €
- Hôtel 3 étoiles : 1 €
- Hôtel 4 et 5 étoiles : 1,50 €

5. Confirmation de réservation

Toute confirmation de réservation sera suivie de l'envoi d'un courriel et/ou d'un courrier mentionnant obligatoirement la date, les prestations, le montant et le lieu de séjour à présenter à l'hébergeur dès son arrivée.

6. Indisponibilité

a) Indisponibilité du fait de l'hébergement

Les offres d'hébergement proposées par la centrale de réservation sont valables dans la limite des disponibilités des hébergeurs. Si exceptionnellement, le ou les hébergements réservés n'étaient plus disponibles, l'hébergeur s'engage, sans aucun coût supplémentaire pour le client :

- à lui procurer, pour une nuit, une ou plusieurs chambres en nombre équivalent à la réservation, dans un autre établissement de classe égale ou supérieure à un prix égal ou supérieur au prix du ou des hébergements réservés,
- à lui proposer, s'il y a lieu, une solution de transport jusqu'à cet établissement et à lui rembourser, s'il le souhaite, le prix d'une communication téléphonique entre cet établissement et sa famille ou son bureau

L'indisponibilité de l'hébergement réservé n'ouvre en aucun cas droit à indemnisation ou réparation de la part de la centrale de réservation au profit du client.

b) Indisponibilité du fait de Saumur Val de Loire Tourisme

Dans le cas où la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme se verrait empêchée d'honorer ses engagements pour cas de force majeure, celle-ci se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement le montant des sommes versées, excluant toute autre prétention de la part du client.

7. Responsabilité

Saumur Val de Loire Tourisme traite avec des prestataires de services, qui restent, en tout état de cause, responsables de leurs faits en vertu des statuts et de la législation qui les régissent.

8. Modification de réservation

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable avec la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnelle.

Pour pouvoir être prise en compte, toute modification de réservation demandée par le client, et effectuée auprès de la centrale de réservation, doit être signalée par écrit à cette dernière au moins 48 heures avant le début du séjour (celui-ci étant réputé intervenir à 12 heures le jour prévu de l'arrivée), et ce par l'un des modes suivants (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30) :

- Mail : resa@ot-saumur.fr
- Fax : 00 33 (0)2 41 40 20 69

9. Annulation – Non venue du client (« no show »)

Pour pouvoir être prise en compte sans indemnité, toute annulation par le client d'une réservation effectuée auprès de la centrale de réservation doit être signalée par écrit au moins 48 heures avant le début du séjour (celui-ci étant réputé intervenir à 12 heures le jour prévu de l'arrivée), et ce par l'un des modes suivants (du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30) :

- Courriel : infos@ot-saumur.fr + copie à l'hébergement
- Fax : +00 33 (0)2 41 40 20 69

A défaut de respecter le délai et les formes prévus ci-dessus, toute annulation d'une réservation effectuée auprès de la centrale de réservation donne lieu au paiement d'une indemnité d'un montant équivalent à une nuit d'hébergement par chambre réservée. Il en est ainsi notamment en cas d'annulation d'une réservation effectuée moins de 48 heures avant la date de début du séjour.

La même indemnité est due si le client ne se présente pas à la date prévue pour son arrivée.

L'indemnité stipulée ci-dessus est payée à l'aide de la garantie fournie par le client lors de la réservation. Cette indemnité donne lieu à l'émission d'une facture qui est adressée par la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme au client.

10. Réglementation générale des hôtels

Le classement des hôtels est déterminé d'après le confort et les prestations offertes. Les normes de classement sont contrôlées par la Préfecture.



DESTINATION
SAUMUR
VAL DE LOIRE

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Réservation de forfaits WEEK-ENDS ET SEJOURS

Le service de réservation de week-ends et séjours pour les individuels, accessible sur le site web officiel de l'Office de Tourisme www.saugur-tourisme.com, est fourni par la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, dont le siège social est à Saumur (Maine & Loire), 8 bis quai Carnot.

Dans le cadre de cette activité, la SPL Val de Loire Tourisme :

- est identifiée sous le numéro de TVA intra-communautaire FR 20 829 887 124;
- est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM049170004.

Toute réservation auprès de Saumur Val de Loire Tourisme (ci-après désignée "le service Séjours Individuels") implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

1. Réservation

Les réservations sont enregistrées :

- soit sur le site web www.saugur-tourisme.com
- soit par téléphone: 00 33 (0)2 41 40 20 67
- soit au comptoir

Pour être validée, toute réservation suppose par ailleurs la remise par le client de l'intégralité du règlement du séjour, soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire à l'ordre de Saumur Val de Loire Tourisme, par virement bancaire ou par chèques vacances.

2. Option

La demande est considérée comme une option tant que le service Séjours individuels n'a pas reçu, de la part du client, la totalité du règlement.

Chaque option de réservation doit être confirmée sous 7 jours ouvrables par le client, soit par l'envoi d'un chèque à l'ordre de Saumur Val de Loire Tourisme, correspondant à la totalité du séjour, soit par la communication d'un numéro de carte bancaire et ce, avant la date limite de fin d'option indiqué sur le courrier d'option.

Passé cette date, le dossier est annulé sans relance de la part de la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme.

3. Paiement

Le règlement s'effectue intégralement par le client auprès du service Séjours individuels de Saumur Val de Loire Tourisme. Le prix applicable à la vente de chaque produit sera celui en vigueur au jour de l'achat.

4. Prix des prestations

Le prix des prestations proposées par la centrale de réservation s'entend en euros, TVA et service compris. Il est par ailleurs rappelé ici que seules les offres promotionnelles en ligne sur le site www.saugur-tourisme.com sont prises en compte par la centrale de réservation.

Les prix indiqués incluent les prestations mentionnées dans le contrat pour une durée déterminée du jour d'arrivée à l'hébergement au jour de départ.

Les prix des séjours sont indiqués par personne, sur une base pouvant aller de 1 à 4 personnes partageant une même chambre (selon les séjours). Ils sont calculés de manière forfaitaire, en tenant compte de l'ensemble des prestations décrites dans les forfaits. Ils sont prévus service compris, nets de commission.

Les prix indiqués ne comprennent pas : le transport, l'assurance annulation, les repas et les boissons (sauf mention contraire), l'accompagnement, ainsi que les dépenses personnelles.

Les prix indiqués au moment de l'inscription ont été établis en fonction des conditions économiques et fiscales en vigueur à la date de l'établissement du devis.

Toutes prestations ajoutées en supplément, et non prévues initialement dans le forfait, doivent être réglées immédiatement par le client à la commande. Le service Séjours individuels de Saumur Val de Loire Tourisme est à votre disposition pour étudier et chiffrer ces prestations : nous contacter au préalable.

5. Confirmation de réservation

Toute réservation n'est effective qu'après avoir reçu le règlement du montant total du séjour. Elle fera alors l'objet de l'envoi d'un courrier de confirmation mentionnant obligatoirement la date, les prestations, le montant et le lieu de séjour.

En fonction du délai et du choix du client, le carnet de séjour sera adressé par courrier postal ou retiré à l'accueil de l'Office de Tourisme à Saumur. Le carnet de séjour contient les différents billets et bons d'échange à remettre aux prestataires lors de l'arrivée, selon les prestations incluses dans le forfait. Le bon d'échange est strictement nominatif et non cessible.

6. Indisponibilité

a) Indisponibilité du fait de l'hébergement

Les offres d'hébergement proposées par le service Séjours individuels sont valables dans la limite des disponibilités des hébergeurs. Si exceptionnellement, le ou les hébergements réservés n'étaient plus disponibles, l'hébergeur s'engage, sans aucun coût supplémentaire pour le client :

- à lui procurer, pour une nuit, une ou plusieurs chambres en nombre équivalent à la réservation, dans un autre établissement de classe égale ou supérieure à un prix égal ou supérieur au prix du ou des hébergements réservés,

- à lui proposer, s'il y a lieu, une solution de transport jusqu'à cet établissement et à lui rembourser, s'il le souhaite, le prix d'une communication téléphonique entre cet établissement et sa famille ou son bureau

L'indisponibilité de l'hébergement réservé n'ouvre en aucun cas droit à indemnisation ou réparation de la part de la centrale de réservation au profit du client.

b) Indisponibilité du fait du service Séjours individuels de Saumur Val de Loire Tourisme

Dans le cas où le service Séjours individuels de Saumur Val de Loire Tourisme se verrait empêché d'honorer ses engagements pour cas de force majeure, celle-ci se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement le montant des sommes versées, excluant toute autre prétention de la part du client.

7. Responsabilité

Saumur Val de Loire Tourisme traite avec des prestataires de services, qui restent, en tout état de cause, responsables de leurs faits en vertu des statuts et de la législation qui les régissent.

8. Modification de réservation

Toute modification de réservation doit faire l'objet d'un accord préalable avec le service Séjours individuels de Saumur Val de Loire Tourisme. Chaque demande sera traitée de façon personnelle, sous réserve de disponibilités et de modification tarifaire.

Pour pouvoir être prise en compte, toute modification de réservation demandée par le client, et effectuée auprès du service Séjours individuels de Saumur Val de Loire Tourisme, doit être signalée par écrit à cette dernière au moins 48 heures avant le début du séjour (celui-ci étant réputé intervenir à 12 heures le jour prévu de l'arrivée), et ce par l'un des modes suivants (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30) :

- Mail : resa@ot-saumur.fr

- Fax : 00 33 (0)2 41 40 20 69

9. Annulation – Non venue du client (« no show »)

En cas d'annulation après le règlement du séjour, les conditions suivantes s'appliquent :

- Plus de 45 jours avant le début du séjour : 30 € de frais d'annulation.

- Entre 45 et 30 jours : 15% du prix du séjour (avec un minimum de 30 € de frais d'annulation).

- Entre 30 et 21 jours : 30% du prix du séjour.

- Entre 20 et 8 jours : 50% du prix du séjour.

- Entre 7 et 3 jours : 75% du prix du séjour.

- Moins de 3 jours avant le début du séjour : 100% du prix du séjour.

Si le forfait comprend des prestations non remboursables et non échangeables, comme indiqué dans le descriptif du séjour, celles-ci ne seront pas remboursées.

En cas d'interruption du séjour par le client, il n'est procédé à aucun remboursement.

Quelles que soient les conditions climatiques, la prestation a lieu. Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé à ce titre.

Assurance annulation.

Saumur Val de Loire Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance soit auprès d'un organisme de son choix soit en nous consultant, couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Toute annulation doit être notifiée par écrit soit par fax au +00 33 (0)2 41 40 20 69, soit par e-mail resa@ot-saumur.fr

10. Réglementation générale des hôtels

Le classement des hôtels est déterminé d'après le confort et les prestations offertes. Les normes de classement sont contrôlées par la Préfecture.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Locatif – Hôtellerie de plein-air

Le service de réservation de locations en hôtellerie de plein-air, accessible sur le site web officiel de l'Office de Tourisme www.saumur-tourisme.com, est fourni par la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, dont le siège social est à Saumur (Maine & Loire), 8 bis quai Carnot.

Dans le cadre de cette activité, la SPL Val de Loire Tourisme :

- est identifiée sous le numéro de TVA intra-communautaire FR 20 829 887 124;
- est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM049170004.

Toute réservation auprès de Saumur Val de Loire Tourisme (ci-après désignée "la centrale de réservation") implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

1. Réservation et paiement

Les réservations sont enregistrées :

- soit sur le site web www.saumur-tourisme.com
- soit par téléphone: 00 33 (0)2 41 40 20 67
- soit au comptoir auprès de l'équipe d'accueil

Pour être validée, toute réservation suppose par ailleurs le versement par le client à la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme :

- d'un acompte de 30 % à la réservation
- du solde au plus tard 30 jours avant le début du séjour

soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire à l'ordre de Saumur Val de Loire Tourisme, par virement bancaire ou par chèques vacances.

Le prix applicable à la vente de chaque produit sera celui en vigueur au jour de l'achat.

2. Prix des prestations

Le prix des prestations proposées par la centrale de réservation s'entend en euros, TVA et service compris.

Il est par ailleurs rappelé ici que seules les offres promotionnelles en ligne sur le site www.saumur-tourisme.com sont prises en compte par la centrale de réservation.

Les prix indiqués incluent les prestations mentionnées dans le contrat pour une durée déterminée du jour d'arrivée à l'hébergement au jour de départ.

Les prix des séjours sont indiqués par location.

Le prix des hébergements proposés par la centrale de réservation est le tarif public des hébergeurs. Une majoration des tarifs publics reste cependant possible en cours d'année pour cause de manifestations exceptionnelles ; en ce cas, les prix majorés seront affichés en réception et pratiqués simultanément par la centrale de réservation et l'hébergeur. Le tarif exigé par l'hébergeur ne peut en aucun cas différer de celui annoncé par la centrale de réservation.

En revanche, les prix annoncés par la centrale de réservation ne comprennent pas le montant de la taxe de séjour, qui sera à régler directement à l'hébergeur, en fonction du nombre de personnes (+13 ans) et de nuits, étant précisé que le montant de la taxe de séjour par personne et par nuit est le suivant :

- Camping 1 et 2 étoiles : 0,20 €
- Camping 3, 4 et 5 étoiles : 0,55 €

Les prix indiqués au moment de l'inscription ont été établis en fonction des conditions économiques et fiscales en vigueur à la date de l'établissement du devis.

3. Confirmation de réservation

Suite au versement de l'acompte, la réservation sera enregistrée, et un courrier de confirmation sera envoyé par mail au client, lui précisant qu'il devra verser le solde au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Toute confirmation de réservation sera suivie de l'envoi d'un courriel et/ou d'un courrier mentionnant obligatoirement la date, les prestations, le montant et le lieu de séjour à présenter à l'hébergeur dès son arrivée.

4. Indisponibilité

a) Indisponibilité du fait de l'hébergement

Les offres d'hébergement proposées par la centrale de réservation sont valables dans la limite des disponibilités des hébergeurs. Si exceptionnellement, le ou les hébergements réservés n'étaient plus disponibles, l'hébergeur s'engage, sans aucun coût supplémentaire pour le client :

- à lui procurer, pour une nuit, une ou plusieurs chambres en nombre équivalent à la réservation, dans un autre établissement de classe égale ou supérieure à un prix égal ou supérieur au prix du ou des hébergements réservés,
- à lui proposer, s'il y a lieu, une solution de transport jusqu'à cet établissement et à lui rembourser, s'il le souhaite, le prix d'une communication téléphonique entre cet établissement et sa famille ou son bureau

L'indisponibilité de l'hébergement réservé n'ouvre en aucun cas droit à indemnisation ou réparation de la part de la centrale de réservation au profit du client.

b) Indisponibilité du fait de la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme

Dans le cas où la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme se verrait empêché d'honorer ses engagements pour cas de force majeure, celle-ci se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement le montant des sommes versées, excluant toute autre prétention de la part du client.

5. Responsabilité

Saumur Val de Loire Tourisme traite avec des prestataires de services, qui restent, en tout état de cause, responsables de leurs faits en vertu des statuts et de la législation qui les régissent.

6. Modification de réservation

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable avec la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnelle.

Pour pouvoir être prise en compte, toute modification de réservation demandée par le client, et effectuée auprès de la centrale de réservation, doit être signalée par écrit à cette dernière au moins 48 heures avant le début du séjour (celui-ci étant réputé intervenir à 12 heures le jour prévu de l'arrivée), et ce par l'un des modes suivants (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30) :

- Mail : resa@ot-saumur.fr
- Fax : 00 33 (0)2 41 40 20 69

7. Annulation – Non venue du client (« no show »)

Toute annulation doit être adressée par écrit à la centrale de réservation de Saumur Val de Loire Tourisme.

En cas d'annulation après le règlement du séjour, les conditions suivantes s'appliquent :

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, 20 € de frais de dossier.
- Entre 30 et 21 jours : 50% du prix du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 75% du prix du séjour.
- Entre 7 et 1 jour : 90% du prix du séjour.
- Le jour même de l'arrivée : 100% du prix du séjour.

Dans tous les cas, le montant des frais de dossiers (20 €) n'est pas remboursable.

En cas d'interruption du séjour par le client, il n'est procédé à aucun remboursement.

En cas de retard pour l'arrivée, la location est gardée pendant 48h, soit jusqu'au surlendemain du jour prévu pour la réservation à midi. Si le locataire n'a pas pris contact avec le camping, il perd le droit à la location réservée pour lui et les montants versés ne lui sont pas restitués.

Quelles que soient les conditions climatiques, la prestation a lieu. Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé à ce titre.

8. Réglementation générale des campings

Le classement des campings est déterminé d'après le confort et les prestations offertes. Les normes de classement sont contrôlées par la Préfecture.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Ventes en ligne (billetteries, boutique, cadeaux)

Le service de vente en ligne de billetteries ou de produits boutique cadeau, accessible sur le site web officiel de l'Office de Tourisme www.saugur-tourisme.com, est fourni par la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, dont le siège social est à Saumur (Maine & Loire), 8 bis quai Carnot.

Dans le cadre de cette activité, la SPL Val de Loire Tourisme :

- est identifiée sous le numéro de TVA intra-communautaire FR 20 829 887 124;
- est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM049170004.

Toute réservation auprès de Saumur Val de Loire Tourisme implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

1. Réservation

Les réservations sont enregistrées :

- soit sur le site web www.saugur-tourisme.com
- soit par téléphone: 00 33 (0)2 41 40 20 60
- soit au comptoir auprès de l'équipe d'accueil

Le règlement s'effectue intégralement par le client auprès de Saumur Val de Loire Tourisme. Le paiement en ligne de la totalité de la commande doit être effectué par carte bancaire. La totalité du prix de vente sera débitée au jour de la vente.

Saugur Val de Loire Tourisme se réserve le droit de suspendre tout traitement de la commande en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités.

Saugur Val de Loire Tourisme se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un bénéficiaire qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

2. Prix

Le prix du billet est indiqué par personne. Le prix du produit « boutique cadeau » est indiqué à l'unité.

Les frais d'envoi des billets sont facultatifs, et facturés une seule fois par dossier.

Le prix des prestations proposées par la centrale de réservation s'entend en euros, TVA et service compris.

Le prix applicable à la vente de chaque produit sera celui en vigueur au jour de l'achat.

Il est par ailleurs rappelé ici que seules les offres promotionnelles en ligne sur le site www.saugur-tourisme.com sont prises en compte par la centrale de réservation.

3. Confirmation de réservation

Il sera adressé par email une confirmation de réservation de la commande.

Le client doit retirer ses billets à l'Office de Tourisme à Saumur, sur présentation du courrier de confirmation, après un délai de traitement de la commande de 72h.

S'il a choisi l'option d'envoi des billets, ceux-ci lui seront adressés par courrier (délai d'envoi de 5 jours ouvrables) ou par mail dès le traitement de sa commande, selon l'option choisie par le client.

4. Annulation

Les commandes ne sont ni reprises ni échangées.

5. Cas de force majeure

En cas de force majeure, si l'Office de Tourisme se voyait dans l'obligation d'annuler la prestation, le client serait remboursé uniquement du montant des sommes versées.

6. Responsabilité

Saugur Val de Loire Tourisme traite avec des prestataires de services, qui restent, en tout état de cause, responsables de leurs faits en vertu des statuts et de la législation qui les régissent.



Conditions communes aux conditions particulières de vente

1. Preuve

Il est expressément convenu que, sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système d'information de Saumur Val de Loire Tourisme et/ou de ses partenaires constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec les clients, de sorte qu'elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

2. Photographies

Les photographies proposées sur le site www.saumur-tourisme.com ne sont présentées qu'à titre d'illustration et n'impliquent aucune garantie. En conséquence :

- toute modification éventuelle pourra y être apportée,
- Saumur Val de Loire Tourisme ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'erreur.

3. Propriété intellectuelle

Toute reproduction totale ou partielle du site www.saumur-tourisme.com pour un usage autre que privé est strictement interdite. Il en est de même des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et/ou images contenus dans le site www.saumur-tourisme.com conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

4. Informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Informatique et Libertés », le site www.saumur-tourisme.com a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1231723.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé en s'adressant à : Saumur Val de Loire Tourisme – 8 bis quai Carnot – CS 54032 – 49415 SAUMUR CEDEX. Les informations communiquées par le client à l'occasion de sa réservation ne seront transmises à aucun tiers autre que le fournisseur de l'hébergement réservé. Ces informations seront considérées par Saumur Val de Loire Tourisme et l'hébergeur comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Saumur Val de Loire Tourisme et l'hébergeur pour le traitement de la réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients.

5. Protection des coordonnées personnelles et bancaires

Pour toute réservation on line, nous nous engageons à protéger vos informations personnelles grâce au logiciel de cryptage X509 (logiciel créé et géré par la société TBS INTERNET). X509 crypte toutes vos informations personnelles afin d'éviter que celles-ci soient lues lorsqu'elles sont transmises sur Internet. Toutes les transactions bancaires sur www.saumur-tourisme.com sont sécurisées par PayBox qui utilise la norme PCI DSS, la plus stricte à ce jour en matière de sécurité. Saumur Val de Loire Tourisme ne conserve donc aucun numéro de carte bancaire dans ses bases de données. Le dispositif 3D Secure permet de s'assurer, lors de chaque paiement en ligne, que la carte bancaire est utilisée par son véritable titulaire.

6. Liens

Saumur Val de Loire Tourisme se dégage de toute responsabilité quant au contenu des sites édités par des tiers que le client pourrait être amené à consulter à partir des liens existant sur le site www.saumur-tourisme.com, ainsi qu'aux informations et services diffusés par ceux-ci. En conséquence, il appartient au client de prendre toutes précautions et mesures de protection utiles en cas d'utilisation de ces liens, notamment contre une éventuelle attaque de virus.

7. Demandes d'informations - Réclamations

Toutes demandes d'information et/ou réclamation peuvent être présentées à Saumur Val de Loire Tourisme selon l'un des modes suivants :

- par téléphone au 00 33 (0)2 41 40 20 60
- par courrier électronique à l'adresse suivante : resa@ot-saumur.fr
- par fax au 00 33 (0)2 41 40 20 69

8. Divers

Le fait que l'une quelconque des présentes conditions ne soit pas invoquée à un moment donné ne peut être interprété comme valant renonciation à faire appliquer celles-ci. Au cas où l'une quelconque des présentes conditions serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non-écrite et les autres stipulations resteront en vigueur.

9. Droit applicable

Toutes relations entre Saumur Val de Loire Tourisme et ses clients sont régies par le droit français.

Toutes contestations ou difficultés ainsi, plus généralement, que tout litige avec les clients ayant contracté en qualité de commerçant et se rapportant à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Angers (49).

10. Offres promotionnelles

Les offres promotionnelles proposées par Saumur Val de Loire Tourisme ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Code du Tourisme)

La SPL Saumur Val de Loire Tourisme dispose de l'immatriculation Atout France n°IM049170004. Garantie financière : Groupama (150 000 €). Assurance RC : AXA. Indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 € (article L. 441-6, al. 12 du Code de commerce)

Section 2 : Contrat de vente de voyages et de séjours

ARTICLE R211-3

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ARTICLE R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages de pays d'accueil ;
- 3) les repas fournis ;
- 4) la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10;
- 10) les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après ;
- 12) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13) l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

ARTICLE R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur, doit dans ce cas indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) la destination ou les destinations du voyage, et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) les prestations de restauration proposées ;
- 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-8 ci-après ;
- 9) l'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour l'inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés ;
- 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7) de l'article R211-4 ;
- 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ;
- 16) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) l'engagement de fournir, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.
- 20) la clause de résiliation et de remboursement sans pénalité des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13 de l'article R211-4.
- 21) l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

ARTICLE R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ARTICLE R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision des prix, dans les limites prévues à l'article L211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ARTICLE R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de départ.

ARTICLE R211-10

Dans le cas prévu à l'article L211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ARTICLE R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20 de l'article R211-6 après que la prestation a été fournie.

Ces conditions générales de vente ne dispensent pas le voyageur de prendre connaissance de nos conditions particulières de vente.